

Mervilla Infos

Bulletin d'information et de liaison édité par la Commune de Mervilla
N° 32, Juin 2002



LE MOT DU MAIRE

Depuis quelques mois la commune de Mervilla a passé la barre des 200 habitants et la progression modérée continue puisque nous serons plus de 215 dans quelques mois. J'espère que nous aurons l'occasion de faire connaissance et de partager entre anciens et nouveaux lors de la fête de la Saint Jean et la soirée grillades du 22 juin.

Cette progression est pour moi une belle occasion de rappeler que les locaux de la mairie sont plutôt exigus : salle de réunion limitée à 15 places, pas de bureau pour le maire ou les adjoints et archives municipales stockées dans la sacristie de l'église ! Il faut continuer et activer notre réflexion engagée au mandat précédent, à savoir : soit agrandir la mairie actuelle, soit dédoubler en faisant une salle polyvalente ou enfin en faire bâtir une nouvelle.

Dans le même ordre d'idées, il existe sur la commune quelques points où le POS n'est plus adéquat. Ce n'est pas une refonte totale qu'il nous faut engager, mais certaines petites modifications par exemple sur des endroits réservés, les zones NA ou l'utilisation de la construction léguée à la commune par la famille Couadau. Tout en gardant notre POS actuel et sans s'engager dans une élaboration de PLU, les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme (voir Mervilla Infos n° 31).

En renouvelant mon vœu de vous voir très nombreux le 22 juin en fin d'après-midi, je vous souhaite de passer d'excellentes vacances.

M. Terrissol

Les travaux du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2001

- * Lors de cette séance, le Conseil Municipal a approuvé le règlement communal de publicité clôturant ainsi la procédure d'élaboration. Ce règlement est donc en vigueur et opposable à toute demande à caractère publicitaire sur la commune.
- * Le Conseil Municipal a ensuite désigné un élu dont la mission est d'assurer la prise en charge des questions de défense. Ce conseiller municipal devant être le lien entre la collectivité et les forces armées.
- * Le Conseil Municipal a délibéré sur l'approbation de la contribution communale aux dépenses d'administration générale du SIVOM fixée comme suit :
 - Pour 50 % au prorata de la population
 - Pour 50 % au prorata du nombre de compétences transférées.
- * Une délibération a été également nécessaire afin que le Conseil Municipal se prononce sur la demande de retrait de compétence « navette du 3^{ème} âge » émise par la commune de Vieille-Toulouse, cette formule de transport étant gérée par le SICCA (Syndicat Intercommunal des Coteaux de Castanet).
- * Le Conseil Municipal a ensuite pris la décision d'octroyer une indemnité pour le gardiennage de l'église. Cette indemnité forfaitaire annuelle a été fixée à 500 F (76,22 €).

Séance du 26 mars 2002

* **Vote des budgets primitifs 2002**

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif de la commune dont la balance générale s'établit comme suit :

• Fonctionnement dépenses :	80 374 €
• Fonctionnement recettes :	80 374 €
• Investissement dépenses :	26 200 €
• Investissement recettes :	26 200 €

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Centre Communal d'Action Sociale :

- Fonctionnement dépenses : 230 €
- Fonctionnement recettes : 230 €

* **Travaux du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne**

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place des fourreaux en attente de l'effacement des réseaux Télécom et EDF le long de la route départementale 95.

* **Prestations informatiques du Conseil Général**

Le département met à la disposition de la commune sa compétence dans le domaine de la gestion informatisée des collectivités territoriales. Pour ce faire, une convention fixant les tarifs des participations est signée annuellement par les deux parties.

* **Mise en modification du Plan d'Occupation des Sols**

Depuis 1994, date d'approbation de la dernière révision du Plan d'Occupation des Sols, l'urbanisation s'est poursuivie de manière mesurée.

Le Conseil Municipal a décidé d'étudier quelques modifications n'entraînant pas le passage de POS en PLU.

* **Classement des voiries et réseaux divers du lotissement « Hameau du Falcou » dans la voirie communale**

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de classement des voiries et réseaux divers du lotissement « Hameau du Falcou ». La Direction Départementale de l'Équipement et le Syndicat Départemental d'Électricité ont été contactés pour que chacun en ce qui les concerne, procède aux vérifications nécessaires des infrastructures du lotissement afin que la procédure puisse se poursuivre.

Numérotation des rues – Rappel

Toutes les plaques de numéros de rue ont été distribuées et pour la plupart mises en place. Nous demandons aux quelques retardataires de penser à fixer leur plaque de numéro pour faciliter les recherches.

INFO SANITAIRE

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, après avis de l'ensemble des conseils municipaux, a pris un arrêté en date du 10 décembre 2001 instituant dans l'ensemble du département une zone de surveillance et de lutte contre les termites.

Il est vivement conseillé aux propriétaires de maisons anciennes de faire preuve de vigilance à cet égard et de déclarer toute découverte à la Mairie.

RAPPEL DES HORAIRES DE TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE

Extrait de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage :

Article 5 : « *les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ... ne peuvent être effectués que :*

- ↳ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- ↳ Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ↳ Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

RÉCUPÉRATION DE PILES USAGÉES

ET AUTRES INFORMATIONS

Parce qu'elles sont petites et peuvent passer inaperçues, de nombreuses piles sont jetées à la poubelle, alors que depuis janvier 2001, cette pratique est totalement interdite. Ces piles non recyclées génèrent une pollution importante par les métaux lourds qu'elles contiennent (mercure, zinc et manganèse).

Les distributeurs, commerçants, détaillants ou grossistes doivent reprendre gratuitement ces piles pour les livrer aux entreprises spécialisées dans la revalorisation de leurs déchets. Dans un article du numéro de mai 2002, la revue « Que choisir » indique que pour la France entière, sur les 720 millions de piles consommées chaque année (en moyenne 12 piles par an et par personne), 95 % sont jetées dans les ordures ménagères.

Dans le cadre du SICOVAL, les piles jetées, au lieu d'être recyclées, sont incinérées avec les autres ordures ce qui entraîne une consommation d'énergie plus élevée et par voie de conséquence un surcoût sur la facture que chaque habitant doit payer.

Nous rappelons que depuis plus d'un an, un bac spécial « Récupération piles » (piles bâton, bouton, plates, etc....) est à votre disposition à la Mairie de Mervilla. Il est toujours accessible car situé juste derrière la grille de la porte d'entrée.

En outre, les magasins et grandes surfaces ont l'obligation de disposer, dans un endroit facile d'accès, des bornes où entreposer les piles usagées.

Puisque nous avons parlé d'incinération, rappelons quelques généralités concernant cette technique de transformation des déchets. Il ne s'agit en rien d'une élimination complète. Les résidus de combustions correspondent à :

- 25-30 % de mâchefers à déposer en décharge de classe II c'est-à-dire semi-perméables, ou à valoriser en infrastructure routière.
- 3-5 % de REFIOM (**R**ésidus d'**É**purat**ion** des **F**umées d'**I**ncinération des **O**rdures **M**énagères) sous forme de cendres. Ce sont des produits toxiques à stocker en décharge de type I c'est-à-dire imperméables.

Selon la loi de 1992, ces centres de stockages sont appelés « Centre d'Enfouissement Technique » (C.E.T) ou « installations de stockage ». L'aménagement de ces sites doit permettre de maîtriser les écoulements hydrauliques en surface et en sous-sol pour limiter la pollution des eaux courantes et des nappes phréatiques.

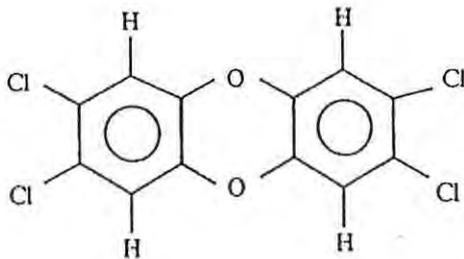
Par ailleurs, l'épuration des fumées d'incinération n'est jamais parfaite. Les fumées rejetées contiennent encore des produits toxiques en

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

particulier des dioxines dont la synthèse se produit au cours de l'incinération par des réactions chimiques entre les résidus chlorés (PVC) et les matières organiques animales ou végétales ; 210 dioxines sont connues actuellement.

L'une d'entre elles (la Tetrachlorodibenzoparadioxine TCDD 2.3.7.8) a été classée cancérigène par l'organisation mondiale de la santé (O.M.S).



Formule de la 2,3,7,8-TCDD
(dioxine de Seveso)

Les propriétés de la plupart des autres dioxines sont en cours d'étude ou encore inconnues. Ces dioxines peuvent être inhalées mais, en se déposant sur le sol, elles sont absorbées par les végétaux qui les introduisent dans le cycle des chaînes alimentaires où elles se concentrent surtout dans les graisses animales.

A ces dioxines, il faut ajouter les furannes , les métaux lourds et des acides qui retombent sur le sol dans un périmètre assez large autour de l'usine d'incinération à cause de la turbulence de l'air et des vents dominants.

Toutes ces substances peuvent se retrouver dans nos aliments ; leurs effets sur la santé humaine ne sont ni directs ni immédiats. A titre d'exemple, citons le cas de la région italienne de Séveso en 1975, où un nuage de dioxine s'était échappé accidentellement. Il a provoqué une hécatombe animale mais aucune perte en vie humaine ne fut à déplorer. Cependant, on a pu observer, par la suite, la survenue de formes rares de cancers, la féminisation des fœtus avec une inversion de la proportion garçon-fille à la naissance. Les conséquences sont plus graves encore lorsque le contact avec la dioxine, même en petite quantité, est quotidien puisqu'elle agit sur le fonctionnement des glandes hormonales, induit des mutations et diminue l'efficacité du système immunitaire.

Ce bref aperçu nous conforte sur l'absolue nécessité du tri sélectif et du compostage que nous pratiquons sur le SICOVAL. Il faut encore parfaire cette technique de manière à faire baisser le plus possible la quantité d'ordures destinées à l'incinération.

Le principe de précaution doit être ici aussi mis en œuvre.

Il reste encore à résoudre le problème de la récupération des vieux pneus. C'est une question à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil syndical « déchets et ordures ménagères ». Nous vous tiendrons informés.

Nicole Berthélemy

Les documents sur les dioxines ont été fournis par Michel Terrissol.

CLIC LAURAGAIS

Le CLIC LAURAGAIS, piloté par la Maison de Retraite Labouilhe est désormais à votre disposition avec une équipe qui s'acquittera des missions de niveau 1 et 2.

Cette équipe comprend une employée administrative et une infirmière à mi temps. Vous pouvez les joindre au 05.62.88.44.84.

LISTE DES MISSIONS DU CLIC LAURAGAIS

1 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- * Dossiers d'allocation personnalisée à l'autonomie
- * Dossiers d'aide sociale
- * Dossiers d'allocation logement
- * Dossiers de COTOREP
- * Dossiers de CMU
- * Dossiers d'aide ménagère (caisse de retraite)

2 RÉSEAU LOCAL : BRANCHE MAINTIEN A DOMICILE

*** Au niveau humain**

- ◇ Aide ménagère/gardes à domicile de jour et de nuit
- ◇ Interventions des libéraux

*** Au niveau matériel/domotique**

- ◇ Portage des repas
- ◇ Télé Assistance
- ◇ Aménagement du logement
- ◇ Transport des personnes âgées

*** Au niveau hébergement**

- ◇ Accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- ◇ Foyer logement
- ◇ Lit d'hébergement d'urgence
- ◇ Lit d'hébergement temporaire
- ◇ Les établissements

LE TREMLIN

Association Intermédiaire d'aide à l'insertion des demandeurs d'emploi

DEMANDEURS D'EMPLOI

Nous serons heureux de vous accueillir et de vous aider dans votre parcours d'insertion en vous proposant des travaux de proximité rémunérés :

- ◇ Ménage, repassage, garde d'enfants, soutien scolaire, courses, bricolage, jardinage, entretien, manutention, tapisserie, peinture chez des particuliers ou des entreprises.

Vous pourrez aussi profiter des initiations aux :

- ◇ Jardinage, espaces verts, repassage

Contactez nous...

UTILISATEURS

**Particuliers, Artisans, Commerçants,
Entreprises, Collectivité, Associations**

**Service ou coup de main
Besoin de main d'œuvre
Surcroît ponctuel d'activité**

Nous mettons du personnel à votre disposition. Nous restons l'employeur. Nous assumons toutes les formalités administratives : contrat de travail, paie..;

Vous restez maîtres et responsables des conditions et de l'exécution du travail.

Vous fournissez matériel et outillage nécessaires.

Vous aidez une personne au chômage.

Appel à bénévoles

Nous recherchons des bonnes volontés pour :

- ◇ L'accueil des demandeurs d'emploi
- ◇ L'accueil des utilisateurs
- ◇ La faisabilité de travail et le suivi des demandeurs d'emploi, ménage, jardinage, peinture, tapisserie, maçonnerie, bricolage.

Toutes les compétences, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Vous choisirez vos horaires selon votre disponibilité.

Appelez-nous, le meilleur accueil vous sera réservé.

**LE TREMLIN
Bât A1, Les Ormes
31320 CASTANET TOLOSAN du lundi au vendredi de 9 h à 12 h**

INFOS CENTRE DE LOISIRS DU SICCA

Le Centre de Loisirs des vacances d'été fonctionnera:

- ♦ Du 1er juillet au 2 août 2002 sur la commune de Lacroix-Falgarde (date limite d'inscription : avant le 21 juin 2002)
- ♦ Du 5 au 30 août 2002 sur la commune de Péchabou (date limite d'inscription : avant le 19 juillet 2002)

Les bulletins d'inscription ainsi que les tarifs sont disponibles en Mairie ou auprès de l'école fréquentée par les enfants de la commune.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LA DATE LIMITE.

SÉJOURS JUILLET ET AOÛT 2002

CENTRE DE LOISIRS DU SICCA

Juillet

- ☺ Du 1er au 5 juillet : « Canoë Kayak » à Le Vernet (31) avec visite de la Cité de l'Espace et journée à Aqualand Muret
- ☺ Du 8 au 12 juillet : « Art Plastique : Les Incas » au centre de loisirs de Lacroix-Falgarde avec l'Association Art Cheo
- ☺ Du 22 juillet au 02 août : « Équitation » à Cantegrils (09) possibilité 1 ou 2 semaines.

Août

- ☺ Du 5 au 9 août : « Théâtre » avec la compagnie « Le Trimaran »
☺
- ☺ Du 19 au 23 août : « Canyoning - Eaux vives » à Foix (09)
☺
- ☺ Du 26 août au 30 août : « Équitation » à Cantegrils (09)

Pour tous renseignements concernant les modalités d'inscription, les tarifs, les prises en charge C.E, C.A.F, vous pouvez contacter :
M. TH. ANGLADE au 06.12.63.96.46 séjours juillet
S.SAINT JEAN au 05.34.45.45.98 séjours août.

Une Bourse d'Échange de Vêtements (enfants - adolescents jusqu'à 18 ans) sera organisée à Péchabou salle Marius Poumirol chemin du Canal aux dates suivantes

Lundi 7 octobre 2002	De 10 h à 18 h 30 Journée continue	Dépôt : 10 vêtements nettoyés, propres, en bon état, non démodés - Pas de chaussures
Mercredi 9 octobre 2002	De 10 h à 19 h 00 Journée continue	Vente des vêtements Règlement en espèces
Samedi 12 octobre 2002	De 9 h 30 à 12 h 30	Récupération de l'argent ou des vêtements invendus.

Cette initiative a pour but de rendre service au plus grand nombre de familles.

Renseignements : ☎ 05.61.73.39.74 ou au ☎ 05.61.81.06.49

PORTAGE DES REPAS

La commune d'Auzerville-Tolosane propose aux communes voisines la possibilité d'un portage de repas dont pourraient bénéficier les personnes âgées, les personnes momentanément handicapées ou en arrêt maladie.

Les modalités de livraison éventuelle sont actuellement à l'étude.

A suivre ...

**Un projet voit le jour dans une de nos communes voisine :
le marché de Producteurs de Montbrun-Lauragais**

On pense à la commune de Montbrun-Lauragais quand on évoque la restauration enfin terminée de son moulin à vent.

Aujourd'hui, c'est un autre projet qui arrive au stade de la réalisation : le marché hebdomadaire de producteurs fermiers et biologiques qui aura lieu le jeudi soir de 16 h 30 à 19 h 30 à partir du jeudi 30 mai.

Ce projet répond à une demande exprimée par les habitants de la commune et des communes riveraines en terme de produits alimentaires de qualité. Le choix des producteurs de la région permet ainsi de répondre aux besoins de la clientèle sur différents points : qualité des produits, garantie des conditions de production, diminution des marges, contact direct,...

Le marché présente une gamme de produits divers et différents selon les saisons : fruits, légumes, fromages, viandes, volailles, pains, confitures, jus de fruits, miels, vins...

Il est un lieu convivial et animé. Une buvette proposera chaque jeudi des produits du terroir du goûter à l'apéritif (pain, confitures, pains d'épices, jus de fruits, apéritifs maisons, bières de producteurs,...). D'autres animations seront régulièrement prévues (recettes, dégustations, grillades, spectacles, musique, visites du moulin,...) notamment en période estivale.

La mairie a recruté une personne chargée de le mettre en place et de le faire vivre. Aussi, elle s'occupera d'un système de pré commande centralisé à la mairie de Montbrun-Lauragais vous permettant de connaître la liste des producteurs et produits disponibles sur le marché chaque jeudi et de réserver à l'avance vos produits. Cette liste sera affichée sur le marché, à la Mairie de Montbrun-Lauragais et dans les mairies associées au projet. Plus tard, ce système fonctionnera également sur Internet.

Pour tout renseignement, contacter la mairie et l'animatrice du marché : Carine Albarède au 05.61.81.91.77.

FÊTE DE LA SAINT JEAN

Sur proposition de la Commission « Vie Locale », la municipalité a décidé d'organiser la fête de la Saint Jean en fin d'après-midi du 22 juin 2002 sous forme d'une rencontre conviviale avec :

- **à 18 h : messe en l'église St Jean Baptiste accompagnée par la chorale de Castanet**
- **à 19 h 30 : apéritif sur la place de la Mairie**
- **à partir de 20 h : soirée grillade**

La Mairie prendra en charge boissons, grillades et desserts. Nous demandons à chaque famille participante d'apporter soit une salade nature soit une entrée salée pour partager ou échanger avec les autres.

Il faudra amener vos couverts, assiettes et verres et ceux qui le peuvent, tables et chaises d'extérieur.

MERVILLA JUSQU'EN 1569

Le nom de Mervilla semble fort ancien ; il résulterait de la transformation du mot gallo-romain *Marvillarium* donné à une « villa » c'est à dire une propriété à la campagne. La superficie de ce domaine rural gallo-romain correspondrait aux limites actuelles de la commune. On peut rapprocher ce nom de celui de Merville au nord-ouest de Toulouse et de Mourvilles-Basses près de Labastide-Beauvoir qui semblent avoir une étymologie comparable. Dès cette époque, une partie des terrains était donc déboisée etensemencée en céréales puisque nous savons que le froment est cultivé en Lauragais depuis le Néolithique, depuis 6 000 ans. On connaît l'importance du site de Vieille-Toulouse à cette époque. Mervilla en est trop proche pour être restée isolée et ne pas avoir bénéficié de ce développement. L'antique chemin de Vieille-Toulouse à Montbrun empruntant le sommet des coteaux n'avait pas, sans doute, un tracé bien différent de notre « route des Crêtes ».

Il faut déplorer l'absence de documents sur l'histoire de notre commune pendant toute l'Antiquité, le Moyen Age et jusqu'aux guerres de religion, jusqu'en 1570. A défaut, on peut s'intéresser aux grands événements survenus dans la région pendant toute cette longue période et considérer que Mervilla a subi les mêmes vicissitudes.

Citons par exemple que notre commune a fait partie au V^{ème} siècle du grand royaume Wisigoth dont Toulouse fut la capitale jusqu'à l'arrivée des Francs en 507 ; elle a, sans doute, subi les raids de pillages des troupes arabes après leur défaite devant Toulouse en 721, puis, bien plus tard, au XIII^{ème} siècle, ceux des troupes de Simon de Montfort durant la croisade des Albigeois.

Au siècle suivant débute la guerre de 100 ans, sombre période pour tout le pays toulousain ; outre la guerre, les habitants subissent des

(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

années consécutives de famines (par exemple en 1342, 1343, 1344) et la terrible épidémie de peste noire (1348-1349). En 1355, au cours de sa chevauchée, « Le Prince Noir », fils du roi d'Angleterre Édouard III, s'empare de Montgiscard, incendie les villages et pille les châteaux de tout le sud toulousain.

L'effectif de la population diminue alors de façon importante et les terrains agricoles sont mal entretenus par manque de main d'œuvre. Durant ces périodes de troubles, les villages déjà installés sur les sites défensifs que sont les sommets des coteaux se sont fortifiés pour se protéger des attaques mais surtout du brigandage des pillards et des « routiers » qui rançonnent les voyageurs et les habitants : citons parmi les villages des environs Montgiscard, Montesquieu Lauragais, Clermont le Fort. Cette situation se poursuit après la fin de la guerre ; Odet d'Ysalguier fait encore relever sa forteresse de Clermont le Fort en 1469.

Mais déjà commence la grande période de prospérité « le siècle d'or » durant laquelle Toulouse et le Lauragais deviennent le « pays de cocagne » par la culture du pastel, petite plante (*Isatis tinctoria*) dont on tire un pigment bleu utilisé pour la teinture des tissus et qui fait l'objet d'un commerce florissant dans l'Europe drapière (Angleterre, Pays-Bas, etc....)

Cette période faste dont toutes les couches de la société ont plus ou moins profité se termine vers 1560 avec de mauvaises récoltes, puis l'arrivée d'un autre colorant bleu l'indigo ou bleu des Indes et le début des guerres de religion.

De façon plus précise, que savons-nous de Mervilla durant ces siècles qui ont précédé les guerres de religion ?

Un document qui concerne un accord financier entre l'évêque de Toulouse Raymond de Falgar (1232-1270) et son chapitre nous apprend que l'église de Mervilla existait déjà. Elle fut ensuite en grande partie détruite en 1355 par le Prince Noir. Sa reconstruction avec sa porte en arc d'ogive gothique aurait été réalisée par la famille Berravi qui possédait Mervilla

(Suite page 16)

(Suite de la page 15)

depuis le début du XIV^{ème} siècle. Ce seigneur de Mervilla vivait dans un château fort dit « le Château Vieux » tout proche de l'église et de son cimetière. Cet édifice possédait 5 tours rondes qui flanquaient des murs crénelés percés de fenêtres rares et étroites, une porte charretière surmontée de son mâchicoulis. Seule la basse-cour avec son pont levis séparait le château de l'église.

Nous savons ensuite que Raymond Bérail « professeur es lois » habitant Montauban passe avec succès un examen le 26/01/1504 pour être conseiller au Parlement de Toulouse et qu'il achète à Noble Raymond Massot, seigneur du Palays et de Mervilla, le lieu de Mervilla avec château pour la somme de 3 000 livres. Il en prend possession le 21/04/1512. Il s'agit du « Château Vieux » des Berravi près de l'église. A la mort, en 1520, de Raymond Bérail, le domaine et le titre de « Seigneur de Mervilla » restent dans la famille. En 1535, la mère de François de Bérail achète une grande maison bâtie en briques avec grange, moulin pastellier et dépendances situés à l'emplacement actuel du château de Lagarrigue.

Une autre famille possédait une maison de briques : c'était celle de Jean du Faur « escuier coseigneur de Castanet ». Elle se trouvait sur le site de l'actuel château Dubarry.

Avant 1524, Simon Lancefoc, le très riche pastellier toulousain capitoul en 1519, avait acquis sur Mervilla une propriété de 54 arpents. En 1524, de nouveaux achats la portent à 74 arpents⁽¹⁾, terrains destinés en partie à la culture du pastel qui nécessitait une importante main d'œuvre.

Avant 1570, on compte 41 feux à Mervilla c'est à dire environ plus de 200 personnes vivant sur cette zone. Aux constructions bien connues, il faut donc ajouter les petites maisons paysannes bâties, dans la plupart des cas, en argile crue et torchis et recouvertes d'un toit de chaume pour les plus humbles.

⁽¹⁾ L'arpent commun correspondrait à environ 5690 mètres carrés c'est à dire à un carré de presque 75 mètres de côté. La propriété de Simon Lancefoc avait une superficie d'environ 42 hectares.

(Suite page 17)

Que reste-t-il aujourd'hui de cette époque ?

On ne retrouve guère de traces de construction de ces anciennes demeures. « Le Château Vieux » a très rapidement disparu. Seul subsiste un nom de lieu dit « Le Château » dont les anciens habitants de Mervilla ont perpétué oralement le souvenir. Les autres maisons de briques citées ici ont été démolies ou totalement transformées par la reconstruction.

Les vestiges les plus visibles se situent au niveau de l'église dont la porte gothique a été restaurée. Elle pourrait dater de l'époque des Berravi au XIV^{ème} siècle. C'est cette raison qui a guidé notre choix pour la couverture de ce numéro de Mervilla Infos.

En 1570, Mervilla va subir les effets désastreux des guerres de religion. C'est l'année du " grand brulesment ".

A suivre prochain numéro

Nicole Berthélemy

*Remerciements à Mme Anne-Marie Mondot
pour les documents qu'elle nous a
communiqués sur la famille de Bérail.*

Renseignements pratiques

Délivrance des passeports en urgence

La Préfecture de Toulouse nous informe qu'en raison du nombre important de demandes de passeports et compte tenu de l'allongement des délais de délivrance (1 mois et demi), les demandes urgentes ne pourront désormais être traitées que si elles sont justifiées par des circonstances exceptionnelles graves.

- Déplacement imprévu et urgent : maladie ou décès d'un proche à l'étranger
- Obligation professionnelle impérieuse de dernière minute
- Accomplissement d'une formalité pour laquelle un justificatif d'identité est obligatoire (examen, concours)

Les cas d'urgence justifiés par un départ à l'étranger pour tout autre motif seront traités dans un délai minimum de huit jours à compter de la date de dépôt en mairie.

L'accueil du public à la Préfecture (1 rue Sainte Anne à Toulouse) s'effectue du lundi au vendredi de 9 h 00 à 13 h 00, fermé au public l'après-midi. L'application stricte de ces dispositions devrait permettre de ne pas pénaliser les usagers ayant déposé leurs demandes dans un délai raisonnable.

Pour être inscrit sur les listes électorales,

Vous devez vous présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité, de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et le cas échéant, de votre ancienne carte d'électeur.

Attention, pour voter à Mervilla en 2003, vous devez vous inscrire avant le 31 décembre 2002.

Pour voter par procuration, vous devez vous adresser à la gendarmerie de Castanet.

INFORMATION INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) va réaliser des enquêtes auprès des ménages dans notre commune. Le thème et les dates de ces enquêtes seront signalés sur le panneau d'affichage municipal deux semaines avant leur début.

Les personnes concernées recevront un courrier officiel émanant de l'INSEE annonçant la visite d'un enquêteur (muni d'une carte officielle). Après vous être assuré de son identité, il vous est demandé de lui réserver le meilleur accueil. Ces enquêtes ont un caractère d'intérêt général, c'est pourquoi il est important d'y répondre.

HORAIRES Secrétariat MAIRIE JUILLET - AOÛT

Du 15 juillet au 30 août :

Une permanence sera assurée uniquement le :

mardi de 16 heures à 18 heures.

En dehors de cette permanence, vous aurez la possibilité de laisser un message sur le répondeur au 05.61.73.29.85 ou un courrier dans la boîte aux lettres de la Mairie, ou encore nous transmettre votre demande par télécopie au 05.62.19.08.27

A NOTER !

PHARMACIES DE GARDE

☞ Juin 2002

- ◇ 16 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville : 05.61.73.20.71
- ◇ 23 : Pharmacie Durou : 31 chemin de l'Église à Auzeville : 05.61.73.46.92
- ◇ 30 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet : 05.61.27.86.53

☞ Juillet 2002

- ◇ 7 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville : 05.61.75.92.56
- ◇ 14 : Pharmacie du Lauragais : 36 avenue du Lauragais à Castanet : 05.61.27.75.85
- ◇ 21 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville : 05.61.73.31.57
- ◇ 28 : Pharmacie Babouchian : 5 avenue d'Occitanie à Ramonville : 05.61.73.22.82

☞ Août 2002

- ◇ 4 : Pharmacie Popineau : avenue de Toulouse à Castanet : 05.61.27.77.69
- ◇ 11 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville : 05.61.73.20.71
- ◇ 15 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou : 05.34.66.29.01
- ◇ 18 : Pharmacie Lepargneur : 7 avenue d'Occitanie à Péchabou : 05.34.66.29.01
- ◇ 25 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasso à Ramonville : 05.61.73.40.30

☞ Septembre 2002

- ◇ 1 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet : 05.62.19.11.60
- ◇ 8 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville : 05.61.73.20.71
- ◇ 15 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet : 05.61.27.86.53
- ◇ 22 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville : 05.61.75.92.56
- ◇ 29 : Pharmacie du Lauragais : 36 avenue du Lauragais à Castanet : 05.61.27.75.85

☞ Octobre 2002

- ◇ 6 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville : 05.61.73.31.57
- ◇ 13 : Pharmacie Durou : 31 chemin de l'Église à Auzeville : 05.61.73.46.92
- ◇ 20 : Pharmacie Babouchian : 5 avenue d'Occitanie à Ramonville : 05.61.73.22.82
- ◇ 27 : Pharmacie Popineau : avenue de Toulouse à Castanet : 05.61.27.77.69

☞ Novembre 2002

- ◇ 1 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville : 05.61.73.31.57
- ◇ 3 : Pharmacie Sperte : 63 avenue de Toulouse à Ramonville : 05.61.73.31.57
- ◇ 10 : Pharmacie Durou : 31 chemin de l'Église à Auzeville : 05.61.73.46.92
- ◇ 11 : Pharmacie Durou : 31 chemin de l'Église à Auzeville : 05.61.73.46.92
- ◇ 17 : Pharmacie Etesse : 14 bd des Genêts à Castanet : 05.62.19.11.60
- ◇ 24 : Pharmacie Tolosane : 20 avenue Tolosane à Ramonville : 05.61.73.20.71

☞ Décembre 2002

- ◇ 1 : Pharmacie Fedou : 5 place Clémence Isaure à Castanet : 05.61.27.86.53
- ◇ 8 : Pharmacie Martineau : Rond Point S. Allende à Ramonville : 05.61.75.92.56

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES :

- ↳ Mairie :
05.61.73.29.85
05.62.19.08.27

- ↳ Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux de Castanet (S.I.E.C.C) :
05.62.88.36.14

- ↳ Syndicat Intercommunal des Coteaux de Castanet (S.I.C.C.A) :
05.61.75.75.65

- ↳ Déchetterie du SIVOM de Labège :
06.71-77.59.78

- ↳ Bureau de Poste de Castanet-Tolosan :
05.62.71.70.20

- ↳ Trésorerie Principale de Castanet-Tolosan
05.62.71.90.20

URGENCES :

- ↳ Gendarmerie de Castanet :
05.61.81.73.26 ou 17

- ↳ Pompiers :
18

- ↳ SAMU :
15

- ↳ EDF Dépannage :
05.61.27.02.88 ou 36 31

- ↳ GDF Dépannage :
05.61.27.08.66 ou 36 30